



## Comité consultatif - Opération Grand Site

### Compte-rendu du 1<sup>er</sup> comité consultatif du 8 novembre 2023

#### Personnes présentes

---

M. Caroline Langlois, habitante de Camaret-sur-Mer,  
M. Boucher Alain, Usagers du littoral de la Presqu'île de Crozon,  
M. Ménez Armel, Maison des minéraux,  
M. Paugam Gaëlle, Postofort – CNCM,  
M. Ha Minh Tinh Rémi, habitant de Landévennec,  
M. Huret Cécile, habitante du Faou,  
M. Thomas Denis, Association Goulien Gwarez,  
M. David Michel, Site et Monuments, commission départemental de la nature, des paysages et des sites,  
M. Dubois Nicolas, habitant de Crozon,  
M. Le Gall Joël, fédération départemental de chasse du Finistère,  
M. Salaün Annie, chambres de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest,  
M. Le Gall Yvonne, association pour la valorisation du patrimoine de Roscanvel,  
M. Pen Thierry, centre nautique de Roscanvel,  
M. Boëzennec Joël, association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques,  
M. Langlois Nicole, habitante de Roscanvel,  
M. Dizerbo Marc, Bretagne vivante,  
M. Zamai Sonia, habitante d'Argol,  
M. Morvan Jean-Luc, VSPC et VTT Presqu'île de Crozon, Fédération Française de Vélo,  
M. Villaamil Catherine, représentante des meublés de tourisme,  
M. Marzin Céline, habitante de Telgruc,  
M. Bonnemer Tifenn, comité territorial de la Fédération Française d'Equitation du Finistère,  
M. Hulin Bernard, ancienne abbaye de Landevennec, représentant des musées,  
M. Cusset Nathalie, habitante de Morgat,  
M. Morvan Didier, associations des commerçants de Crozon,  
M. Marcheteau Dominique, associations des marcheurs du dimanche,  
M. Dormet Amaury, Fédération Française de surf, comité départemental du Finistère (paddle),  
M. Bernard Anne-Hélène, surfing Club Crozon, Ligue de Bretagne de surf,  
M. Kerdreux Jean-Yves, association ADELISO (association Défense du Littoral Sud-Ouest de la presqu'île de Crozon)

M. Michalowski Emmanuel, DREAL Bretagne

M. Kerneis Mickaël, Président de la communauté de communes (discours d'accueil)

M. Courant Agathe, Chargée de mission Opération Grand Site, CCPCAM

M. Le Brenn Hubert, Directeur Général des Services de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime

---

- Présentation

M. Kerneis ouvre la 1<sup>ère</sup> réunion du comité consultatif.

La réunion débute par plusieurs constats qui sont les fondements de l'Opération Grand Site. Le territoire :

- est riche de patrimoines exceptionnels : naturels, bâtis, culturels, paysagers...
- est un cadre de vie pour de nombreux résidents et des usages divers y sont pratiqués,
- fait face à de nombreuses pressions : fréquentation touristique, dégradations des espaces naturels, nuisances pour le cadre de vie...

Pour autant, le tourisme constitue un secteur clé de l'économie locale. L'enjeu principal est donc de concilier : la préservation durable des patrimoines, l'accueil des visiteurs dans le respect des sites naturels, des habitants à l'année et de leur cadre de vie et des usages. Face à ses problématiques, de nombreux outils existent déjà mais il est nécessaire d'avoir une vision plus globale et transversale en matière de préservation du territoire et de sa qualité de vie.

L'Opération Grand Site (OGS) est une démarche proposée par l'État pour les collectivités pour répondre aux difficultés de conciliation entre la préservation des sites naturels, l'accueil des visiteurs et le respect des habitants. Cette démarche s'adresse aux territoires ayant une volonté locale de s'engager dans une démarche de gestion durable. Ces territoires ont des sites classés, sont des sites emblématiques et de forte notoriété et donc, accueillent une forte fréquentation induisant des problématiques de gestion. La démarche permet de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation et de gestion des sites fréquentés. Cette démarche n'est pas une démarche de promotion touristique et n'a pas pour but d'amplifier le phénomène de fréquentation. La communauté de communes entreprend pour l'instant une Opération Grand Site (OGS). Le label n'est pas d'actualité pour le moment, ce sera une prochaine étape, une fois les actions entreprises. Il permet de reconnaître les qualités patrimoniales du site et de distinguer la qualité de la gestion du site. L'OGS permet de lancer une dynamique, de définir un projet et de mettre en place des actions.

Les objectifs généraux des Opérations Grands Sites ont été retraduits au niveau local et seront proposés au prochain comité de pilotage. Les orientations stratégiques proposées seront :

- Restaurer et protéger les patrimoines du Grand Site,
- Mettre en place une stratégie durable d'accueil des habitants, des usagers et des visiteurs dans le respect du Grand Site,
- Mettre en place et faire vivre de manière coconstruite, partagée et durable l'Opération Grand Site.

Les réflexions concernant la démarche sur le territoire datent de 2019. Avant de se lancer dans la démarche, les élus ont souhaité étudier l'intérêt de la démarche pour le territoire. Les démarches Opération Grand Site sont des démarches sur le long terme et plusieurs étapes sont indispensables : la définition d'une gouvernance et d'un organisme porteur de la démarche, la définition d'un plan d'actions, la mise en place d'une concertation.

Les élus ont fait le choix de s'orienter vers cette démarche pour avoir une vision d'ensemble et pour retrouver une cohérence des politiques en matière de préservation. La démarche permettra également de faire le lien entre tous les acteurs, les usagers et la population dans une démarche de concertation. L'idée est également d'avoir un cadre de travail à long terme qui s'appuie sur une méthodologie et sur un programme d'actions. Le territoire voit également l'occasion de retrouver des moyens financiers pour faire face aux difficultés de

## Comité consultatif - Opération Grand Site

gestion : à travers des fonds Grands Sites de France, le fléchage des financements lors des appels à projets et une meilleure coordination de l'ensemble des financeurs.

Emmanuel Michalowski présente quelques exemples d'Opération Grand Site. Chaque Grand Site de France établit son plan d'actions, il y a donc des actions différentes d'un site à l'autre mais des actions phares sont généralement réalisées. Les plans d'actions des Opérations Grands Sites s'orientent généralement vers : la requalification et renaturation de sites emblématiques, l'amélioration des mobilités douces, la réorganisation des stationnements, l'amélioration des services aux usagers, la mise en valeur paysagère du site...

La démarche Opération Grand Site sera portée par la communauté de communes qui s'appuiera sur différentes instances :

- un comité de pilotage qui pré-valide les décisions composé principalement d'élus, de décideurs et des financeurs,
- un comité technique composé d'experts,
- un comité consultatif regroupant d'associations, usagers, de commerçants...

Comme pour l'ensemble des projets et des actions de la collectivité, les décisions finales seront prises par le bureau communautaire (10 maires) et le conseil communautaire (35 élus communautaires).

Le comité consultatif est composé de 8 collègues. Les associations naturalistes et de patrimoines et d'histoires, les chasseurs et pêcheurs, les commerçants, les acteurs du tourisme, les habitants et les activités sportives y sont représentés. Ce comité participera activement à la réflexion et à la définition collective du projet.

Le périmètre de l'Opération Grand Site est en cours de définition. Plusieurs scénarios sont en discussion : d'un scénario restreint aux sites classés, à des scénarios plus étendus comme la Presqu'île ou la communauté de communes.

Le plan d'actions reste à définir également. Il sera construit de manière concertée avec le comité consultatif et les groupes techniques. Le plan d'actions fera l'objet d'une consultation publique pour recueillir les remarques de la population.

### • Echanges

Jean-Yves Kerdreux sollicite un état des lieux des aménagements en site classés existants pour partir sur des bases solides.

Alain Boucher soulève la question du lien et de la cohérence d'actions entre les communes et la communauté de communes. Hubert Le Brenn indique que l'ensemble des maires sont dans le comité de pilotage et les directeurs généraux des services ou agents des communes sont dans le comité technique. L'idée est bien d'avancer ensemble et de croiser les compétences. La communauté de communes a sollicité le Ministère de la Transition écologique pour avoir son accord pour engager l'OGS. En réponse, le Ministère avait apporté deux recommandations : choisir un périmètre cohérent et asseoir une gouvernance permettant de renforcer le lien avec les communes.

Pour comprendre la gouvernance, la liste des trois instances sera transmise au comité consultatif. Il était proposé qu'un représentant du comité consultatif intègre le comité de pilotage. Au vu de la diversité de membres et de collègues dans le comité consultatif, ce sera finalement un représentant par collègue soit 8 membres qui siègeront au sein du comité de pilotage.

Si vous souhaitez être représentant de votre collègue au sein du comité de pilotage (liste des différents membres des collègues en pièce-jointe), je vous remercie de signaler à Agathe Courant ([operation.grandsite@comcom-crozon.bzh](mailto:operation.grandsite@comcom-crozon.bzh)), en fonction du nombre de participants, nous proposeront une méthode de définition (tirage au sort, vote ?). Les réunions du comité de pilotage auront uniquement lieu en journée sur les jours travaillés (environ 2 réunions par an).

Thierry Penn pose la question de l'intérêt de la démarche si elle n'apporte pas de nouvelles contraintes. Il s'interroge également sur le lien entre les différents acteurs locaux. L'intérêt de la démarche est justement là. L'ensemble des acteurs seront réunis pour créer le projet. A titre d'exemple, la communauté de communes s'est appuyée sur le Département du Finistère pour mettre en place des comptages routiers sur les routes d'accès aux sites majeurs cet été.

Nicole Langlois se questionne sur l'accueil des visiteurs, le tourisme a changé, il ressemble aujourd'hui de plus en plus à un « tourisme de masse ». Plus les sites sont aménagés, plus cela facilite la venue des visiteurs, et la fréquentation augmente. Faut-il continuer d'amener les gens sur les sites protégés ? Emmanuel Michalowski indique que la question est bien l'équilibre entre l'aménagement et l'accueil. Le territoire peut choisir et déterminer les conditions d'accueil sur certains sites qui sont en capacité d'accueillir et considérer certains sites comme intimistes et ne pas faciliter l'accès à ces sites ni les aménager.

La préservation des paysages est au cœur des réflexions des Grands Sites de France, il faut être dans des aménagements sobres, éviter le mobilier et parfois ne pas aménager du tout. Par exemple, les visiteurs peuvent être orientés par des itinéraires de randonnée plutôt que par un sur-aménagement ou panneautage des sites. Pour autant, la Bretagne semble être une destination de choix face aux canicules, il vaut donc mieux anticiper la question de la fréquentation. L'objectif est d'anticiper afin d'éviter des solutions plus drastiques : interdiction, quotas... Marc Dizerbo propose de mettre en œuvre un travail de sensibilisation, la population touristique peut comprendre les enjeux de préservation.

La question des données de fréquentation est évoquée. S'il est difficile d'estimer la fréquentation de la Presqu'île de Crozon, il existe actuellement plusieurs indicateurs : compteurs piétons, chiffres de Office de tourisme, ordures... Agathe Courant propose de faire un bilan de la fréquentation et des données connues.

La promotion de la Presqu'île de Crozon et l'augmentation de la fréquentation liées la démarche et au label est une inquiétude partagée par plusieurs membres du comité consultatif. Emmanuel Michalowski indique que le but de l'opération n'est pas d'assurer la promotion touristique du territoire. La Presqu'île est un territoire exceptionnel qui connaît comme le reste de la Bretagne une augmentation de la fréquentation qu'il faut anticiper, gérer pour conserver la qualité du territoire. Il faudra être vigilants, notamment sur les réseaux sociaux ou avec les autres acteurs. Agathe Courant indique qu'un volet sur la communication ou la maîtrise de la promotion pourra être inclue dans le plan d'actions.

Il ne faut pas oublier l'impact positif du tourisme sur le territoire, de nombreux emplois existent. Il faut tirer profit de ce tourisme pour le développement socio-économique. Emmanuel Michalowski souligne l'importance de la place de l'habitant dans les démarches OGS. Ces démarches ne sont pas uniquement pour les visiteurs mais aussi pour les résidents.

Il y a une forte pression sur l'habitat à l'année. Lorsque l'on parle tourisme, de nombreux sujets peuvent être soulevés : mobilités, habitat, ressources... La démarche OGS va permettre de faire un lien entre les différentes démarches et de les amender également. Il faut rappeler que la démarche s'oriente principalement autour de la gestion des sites classés, dans un premier temps.

Les communes et la communauté de communes font déjà des actions qui répondent aux problématiques soulevées : aménagement de la pointe des Espagnols, installation de toilettes sèches, plan de mobilités simplifiés, schéma directeur des déplacements doux, aménagement de chemins cyclables par les communes... Mais il reste encore beaucoup à faire, et pour le moment le plan d'actions n'est pas défini. Amaury Dormet indique que les aménagements et les accès à la mer sont un vrai manque sur le littoral. Il faudra être patient, les démarches Grands Sites de France sont des démarches sur le long terme : longueur de la concertation, autorisations de travaux en site classés, manque de foncier public... Les sites classés protègent les sites mais imposent aussi de nombreuses contraintes administratives.

## Comité consultatif - Opération Grand Site

La démarche va permettre d'avoir une réflexion commune, de cibler les projets et d'avoir l'ensemble des financeurs. Il est important d'avoir une méthode à long terme, d'évaluer l'action publique et de l'améliorer.

Le plan d'actions reste à définir. Les prochaines réunions du comité consultatif vont permettre de définir le projet ensemble. Il serait intéressant que les maires du territoire puissent réunir leurs habitants et la presse local tout au long de la démarche.

Armel Menez suggère d'avoir des ressources de travail et des documents sur lesquels s'appuyer. Agathe Courant va réunir les documents qui seront transmis prochainement, notamment l'étude de préfiguration. Il serait également intéressant d'avoir la méthode de travail pour les prochains ateliers. Agathe Courant indique que cette première réunion est plutôt informative et les prochaines réunions seront sur un format plus participatif.

La question des horaires de réunions est soulevée. Elles pourront désormais être proposées sur des créneaux moins contraignants (fin de journée en semaine). Il est compliqué de définir les dates des comités en amont, mais elles seront communiquées le plus vite possible. Le comité consultatif se réunira à priori trois fois autour du programme d'actions. Une fois le plan d'actions finalisé, le comité se réunira une fois par an ou en fonction des projets opérationnels.

Pour toutes questions : Agathe Courant, - [operation.grandsite@comcom-crozon.bzh](mailto:operation.grandsite@comcom-crozon.bzh)

Documents joints :

- Diaporama comité consultatif